



Vandœuvre, le 14 novembre 2022
Lge 2020-2025 / CM 21

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE
du lundi 14 novembre 2022 à 19h30

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Michael ANDERSEN, Carlos BACHMANN, Sibilla HÜSLER ENZ, Jean-Pierre GARDIOL, Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Véronique LÉVÊQUE, Jean-Dominique MARECHAL, Jean PEYER, Catherine PICTET, Frédéric PRADERVAND, Éric PROVINI, Melvin PROVINI, Eugenia RICCIO (Présidente), Paul STALDER, Galia TURRETTINI, Jean-Louis VAUCHER

Exécutif : Mme Laurence MISEREZ, maire
M. René STALDER, adjoint
M. Maximilien TURRETTINI, adjoint

Personnel communal : M. Christophe GENOUD, secrétaire général

Excusé : M. Philippe MOREL

Procès-verbaliste : Mme Emilie GATTLEN

* * *

Mme RICCIO, Présidente, souhaite la bienvenue à toutes et tous et ouvre la séance à 19h30.

1. Approbation de l'ordre du jour

En l'absence d'observations sur l'ordre du jour, celui-ci est approuvé à l'unanimité des personnes présentes (16 voix).

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2022

Mme le Maire communique les demandes de correction suivantes :

- A la ligne 446, il conviendrait de rajouter « en tant que motionnaire ».
- A la ligne 691, le passage « mais de fournir des informations qui viennent de l'administration » peut être remplacé par « mais d'informer ».

Le procès-verbal du 17 octobre 2022, ainsi corrigé, est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Communications du Maire et des Adjointes

Mme le Maire annonce que deux manifestations ont eu lieu depuis le dernier conseil.

ER

GT

1

Moment d'échange avec la population

La première est le moment d'échange avec la population, qui rencontre toujours plus de succès. Une soixantaine de personnes sont venues et étaient ravies d'être là. Les habitants apprécient de pouvoir s'exprimer, dire ce qu'ils vivent, et de pouvoir aussi entendre des explications, ce qui s'avère nécessaire concernant des informations parfois mal comprises. C'est une bonne occasion de mettre certaines choses plus au clair, tout cela autour d'un petit verre. Pour rappel, cet événement a lieu deux fois par année. Par ailleurs, ce ne sont pas que des critiques qui sont soulevées par les habitants ; beaucoup ont tenu à faire part de leur satisfaction, notamment vis-à-vis de la voirie, en ce temps de feuilles mortes. Les cyclistes en particulier sont contents de voir que les routes et trottoirs de la commune sont rapidement dégagés et permettent une circulation agréable.

Concert du Geneva Brass

La deuxième manifestation qui a eu lieu est le concert du Geneva Brass au temple, organisé par la mairie. Mme le Maire salue la présence à cet événement de M. Paul Stalder, seul conseiller municipal à être venu. Ce moment a été très chaleureux, avec également un apéritif à la sortie qui était très bien agrémenté par le traiteur. Cela a été un beau moment de partage.

Prochaines manifestations

Les prochains événements dans la commune sont : la soirée au Crève-Cœur ce jeudi ; le marché de Noël les 25 et 26 novembre ; l'Escalade à l'école le 9 décembre. Un courriel sera envoyé à ce sujet car les conseillers municipaux sont invités à venir y servir les boissons. Cette fête concerne certes l'école avant tout, mais les familles sont de plus en plus nombreuses et il est important d'être présents. Un petit concert sera donné et les enfants seront déguisés. Mme le Maire demande en outre si quelqu'un parmi les conseillers serait d'accord de préparer du vin chaud pour cette soirée qui aura lieu aux alentours de 18h00-18h30. Si c'est le cas, les conseillers intéressés peuvent s'annoncer auprès d'elle à la fin de la séance. Si personne ne se manifeste, une autre solution devra être trouvée. Puis, le 12 janvier 2023 se tiendront les Vœux des autorités. Là encore, il est important que tout le monde soit présent. C'est une invitation adressée à la population et aux voisins parfois s'ils sont disponibles.

Dépose-minute

M. TURRETTINI annonce que le marquage du dépose-minute a été effectué. Quelques autres petits aménagements seront effectués ces prochains jours, mais cela devrait d'ores et déjà améliorer grandement la situation. Le dépose-minute fonctionnait déjà bien avec le provisoire. Désormais, le marquage est officialisé et ce sera plus pratique à gérer.

Rénovation de la salle communale

M. R. STALDER informe le Conseil que les travaux de rénovation de la salle communale se sont terminés avant le délai, en respectant les devis et même en étant en dessous du montant prévu. Après les travaux, il a été constaté que le mur qui descend au parking et dans l'abri PC détonnait sur le bâtiment neuf. Puisqu'il restait une marge, il a été décidé de continuer les travaux, car cette réfection ne nécessitait pas une grosse infrastructure supplémentaire. Cela sera fait ces prochains jours. M. Moreno est ici remercié pour son suivi du chantier. C'est grâce à lui que les travaux ont pu être accélérés et que les coûts ont pu être diminués.

Chantier Gardy

Le délai de recours pour l'abattage des arbres est enfin passé. C'est cet élément qui a provoqué un retard par rapport au commencement des travaux. La commune a rencontré les SIG, qui ont fait part de

problèmes de raccordements non conformes, par rapport aux raccordements électriques. Il sera nécessaire de tirer un câble plus loin, ce qui n'était pas prévu. Les dates du chantier sont les suivantes : lundi 21 novembre, premiers raccordements provisoires pour l'électricité ; mardi 22 novembre, si tout va bien, début des abattages des arbres. Auparavant, la caméra sera posée, qui prendra des photos heure par heure, toute la journée, sur la durée du chantier. Elle sera installée sur la parcelle voisine, donc chez la famille Pradervand.

Fonds de la Biodiversité

Après deux séances avec le comité, soit Mme Galia Turrettini, M. Christophe Genoud, le donataire et M. René Stalder, une procédure a pu être mise en place pour le financement et la réalisation de projets futurs auprès des communiens. Un flyer sera distribué début janvier 2023 pour expliquer comment participer à des projets en faveur de la biodiversité. Des explications plus détaillées seront mises sur le site de la commune pour l'octroi des projets. Plusieurs variantes pourraient être mises en œuvre, en fonction du nombre de participants. Cela reste à déterminer. Le secrétaire général, M. Christophe Genoud, est remercié pour son travail sur ce fonds. Cela peut paraître anodin, mais la création et la gestion d'un tel fonds demandent un grand travail administratif.

4. Communications du Bureau

La Présidente rappelle qu'une formation « Save a Life » sera donnée aux conseillers municipaux vendredi 18 novembre à 17h30. Il reste encore quelques places.

La Présidente remercie les participants à la soirée karaoké, qui a été fort sympathique et a permis de découvrir des talents cachés. L'année prochaine, un petit week-end sera organisé par le Bureau. Il se passera probablement en Suisse, et les dates restent encore à décider. Une liste circulera auprès des conseillers afin qu'ils fassent part de leurs disponibilités avant la fin de la soirée.

Le repas de fin d'année aura lieu au Cheval-Blanc. Le menu est encore à discuter et un courriel sera adressé à ce sujet. La séance du Conseil commencera une heure plus tôt ce jour-là.

M. GARDIOL souhaiterait savoir, concernant le week-end du Conseil municipal, si chacun paie sa part ou s'il est financé par la commune.

Mme le Maire indique qu'une ligne de budget, votée par le Conseil municipal, est prévue pour cela.

5. Communications des commissions

La Présidente cède la parole aux présidentes et présidents des différentes commissions.

Aménagement du territoire (CAT)

La Présidente fait remarquer que la commission Aménagement ne s'est pas réunie. Elle passe la parole à Mme LÉVÊQUE.

Communication et naturalisations (CCN)

Mme LÉVÊQUE donne lecture du compte-rendu de la séance de la CCN du 1^{er} novembre :

« Comme à l'accoutumée, nous avons commencé à débriefer sur l'édition numéro 55 de la Coquille, qui semblait avoir plu à tous les commissaires et avoir eu de bons retours parmi la population. Puis comme toujours nous nous sommes réparti les différents articles à écrire pour la prochaine Coquille, soit la numéro 56, qui devrait paraître fin février si tout se déroule comme prévu. Taille des haies, visite des ruches du parc, Expo des artistes et artisans, concert à cordes dans le temple, Marché de Noël, course de l'Escalade, soirée de l'Escalade à l'école, vœux des autorités, repas de début d'année des aînés,

suite de la présentation du personnel communal, randonnée pédestre dans la commune, rappels aux aînés sur les risques d'être démarchés, présentation d'une nouvelle logopédiste dans la commune, rubrique gens d'ici et l'article de fond, dont les commissaires parleront plus tard. La commission s'est comme d'habitude mise en quatre pour trouver et écrire des articles sur notre belle commune de Vandœuvres. »

Durabilité et bâtiments (CDB)

M. VAUCHER donne lecture du compte-rendu de la séance de la commission Durabilité et Bâtiments du 7 octobre 2022 :

« Après approbation de l'ordre du jour, ainsi que du procès-verbal de la séance précédente, la commission a procédé à l'examen du projet de budget spécifique à la commission, ligne par ligne et ce, en présence de M. Moreno, responsable technique communal, ainsi que de M. l'Adjoint. Huit amendements ont été effectués, dont certains à l'initiative de l'Exécutif. Parmi ceux-ci, six lignes ont été réduites et deux ont été augmentées. Il en résulte une réduction de l'enveloppe globale pour CHF 109'000.-, principalement du fait que certains postes aient été reportés dans les dépenses liées à l'Esplanade, ce qui correspond bien à la réalité. En effet, il s'agit, d'une part, d'aménagements extérieurs, consistant en des bancs, tables de pingpong et terrains de pétanque, ainsi que, d'autre part, d'aménagements dans le parking souterrain, pour des bornes rechargeables destinées à des véhicules électriques et des portes de box de stationnement. Ces deux postes totalisent CHF 80'000.- sur les CHF 109'000.- de réduction.

Il a également été procédé à une reformulation de plusieurs libellés de lignes budgétaires, l'une concernant la location du matériel de vidéosurveillance de la déchetterie provisoire, les deux autres ayant trait à Mobilitri.

Il a été respectueusement demandé qu'à l'avenir soient regroupées les lignes ayant trait à un même bâtiment du patrimoine financier, pour en faciliter la lecture analytique. En outre, il a été suggéré à M. l'Adjoint qu'il procède à la manière de ses collègues de l'Exécutif, en partageant avec la commission la liste des associations de protection de l'environnement auxquelles il attribue une subvention annuelle et, dans l'idéal, que celle-ci fasse l'objet d'une discussion en séance de commission.

Bien que des éclaircissements soient encore attendus de la part de la Mairie quant à des travaux d'entretien du Centre communal, la commission a émis un préavis unanimement favorable à ce projet de budget qu'elle a renvoyé pour effectuer le circuit habituel, soit un passage en commission des finances avant le vote du Conseil lors de sa prochaine séance.

La prochaine séance est fixée au lundi 5 décembre prochain. »

Finances et gestion (CFG)

M. ANDERSEN donne lecture du compte-rendu de la séance de la commission Finances et gestion du 9 novembre 2022 :

« Après avoir approuvé l'ordre du jour, ainsi que le procès-verbal de la précédente séance, les commissaires ont traité du bilan financier de la construction de l'Esplanade. A ce jour, les coûts du projet sont inférieurs aux différents crédits d'investissement votés par le Conseil municipal. Au point suivant de l'ordre du jour, les commissaires se sont penchés sur l'étude des positions budgétaires 2023 relatives uniquement à la commission Finances et gestion. Certains amendements seront présentés au Conseil municipal à ce sujet. Mme le Maire nous a par ailleurs informés de la baisse des nouvelles estimations fiscales à hauteur d'environ CHF 250'000.- pour la commune de Vandœuvres. Les commissaires n'ayant pas de divers et les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance a été levée. »

Routes, domaine public, sécurité (CRDPS)

M. MOREL étant absent, Mme HUYGHUES-DESPOINTES expose qu'elle n'a reçu le procès-verbal du 3 novembre que vendredi en fin d'après-midi.

La Présidente précise qu'il était également question de la séance du 29 septembre 2022.

Mme le Maire ajoute que ce dernier compte-rendu avait été reporté, lors de la dernière séance du Conseil municipal. Elle lit le passage du procès-verbal qui en fait état : « Mme HUYGHUES-DESPOINTES, vice-présidente de la commission, indique qu'elle n'a pas préparé de compte-rendu puisqu'elle n'a pas eu le procès-verbal et qu'elle ne savait pas que M. Morel serait absent ce soir. M. Morel fera sans doute lui-même le compte-rendu à la prochaine séance. »

La Présidente propose de passer au compte-rendu de la séance du 3 novembre, en attendant d'éclaircir ce point.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES donne lecture du compte-rendu de la séance du jeudi 3 novembre 2022 à 19h30 :

« Après approbation de l'ordre du jour, ainsi que du procès-verbal de la séance du 29 septembre, la commission se penche sur le projet de budget 2023. L'Administration a tenté d'être au plus près de la réalité selon les exercices précédents et le budget est analysé ligne par ligne. Après discussion, certaines lignes sont un peu augmentées en fonction de la situation actuelle, notamment concernant l'augmentation du prix de l'énergie ; d'autres sont diminuées, compte tenu d'un exercice 2023 qui doit être calculé au plus juste. En conclusion, la commission, à l'unanimité, préavise favorablement le projet du budget 2023. Au point 4, « état des routes et chemins », une discussion a lieu sur l'interview de M. Dal Busco dans la Tribune de Genève la veille, où le conseiller d'État prétend que 96 % des routes cantonales sont revêtues de phonoabsorbant. M. l'Adjoint posera la question à la commission Routes de l'ACG pour la route de Vandœuvres, qui n'a pas été refaite depuis plus de 25 ans. Un commissaire, habitant de la route de Pressy, relate la grande différence de qualité de vie depuis la pose du phonoabsorbant et l'installation de radars pédagogiques en zone 30. Aucun divers n'étant abordé, la séance est levée à 21h25. »

La Présidente précise que les commissions Culture et Manifestation (CCM) et Sociale, sport et loisirs (CSSL) ne se sont pas réunies, avant de passer au point suivant de l'ordre du jour.

6. Communications des groupements intercommunaux et autres institutions publiques

Communes-École

Mme PICTET informe le Conseil que la séance s'est tenue la semaine dernière et qu'elle n'a par conséquent pas encore reçu le PV. Elle en fera un compte-rendu au prochain conseil.

Aucun autre groupement ne s'étant réuni, la Présidente passe au point 7.

7. Décisions de l'ACG sujettes à opposition

Néant.

8. DM 12-2022 – Crédit d'investissement brut pour les honoraires d'architectes et d'ingénieurs en vue de la réalisation d'un projet de rénovation de la maison Olivier et la construction de deux nouveaux bâtiments publics polyvalents de 426'500 F ttc

Mme le Maire explique qu'il s'agit de la deuxième délibération qui concerne le projet dit de la maison Olivier. Le Conseil a d'ores et déjà voté un crédit pour l'étude préalable, en vue du dépôt d'une demande d'autorisation préalable. Le bureau en question, à savoir Group8, a préparé un projet complet. Il s'agit maintenant de déposer la demande préalable auprès de l'OAC pour obtenir une autorisation de principe. Les conseillers ont été convoqués en commission Aménagement élargie afin qu'ils puissent prendre connaissance de ce projet. La présente délibération concerne donc le crédit pour les honoraires d'architectes et d'ingénieurs qui devront travailler sur la réalisation du projet, soit la partie en vue de la construction et donc du dépôt de la demande d'autorisation définitive. Ces honoraires débiteront au moment où le nouveau bureau d'architectes travaillera sur la réalisation complète du projet jusqu'au début du chantier. Dans l'exposé des motifs se trouve une présentation du projet tel qu'il a été pensé. Concernant le calcul, il s'agit d'estimations puisqu'aujourd'hui il n'y a pas de concours lancé pour trouver un bureau d'architectes en vue de cette deuxième phase. Il existe toutefois des tarifs SIA pour calculer ces honoraires en fonction des gabarits (en m3) des constructions prévues, et c'est ce qui est présenté dans le tableau. Tout cela fera l'objet d'une étude plus approfondie et d'explications plus fournies de la part de l'Administration lors de la commission Aménagement dans un premier temps, puis de la commission financière en vue d'un vote à la prochaine séance du Conseil municipal si possible. L'exécutif propose ce soir de renvoyer la délibération en commission Aménagement et en commission Finances et gestion.

M. GARDIOL se dit inquiet de tous les investissements que Vandœuvres va faire et de ceux qui seront encore programmés. La commune compte 2'900 habitants, ce qui n'est pas énorme. Se pose la question de savoir si Vandœuvres a besoin de toutes ces infrastructures pour sa population. Certains diront oui, d'autres non. Ce qui est sûr, c'est qu'on construit la caserne, et qu'on n'a aucun budget de fonctionnement. Les conseillers ignorent combien de charges supplémentaires devront être assumées par la commune à cause de la caserne et du centre de voirie. Le chantier de cette maison Olivier va lui aussi occasionner des amortissements et des charges en plus chaque année. La commune a, de plus, l'idée d'acheter ou de construire une crèche, ce qui impliquera également des frais et des amortissements supplémentaires. Il convient d'être conscient que ces investissements impliqueront des augmentations d'impôts à un moment donné. Il serait par conséquent très intéressant d'avoir, pour chaque investissement, un budget de fonctionnement qui permette de voir l'impact sur les charges chaque année. M. GARDIOL réitère que, pour 2'900 habitants, il n'est pas convaincu que toutes ces infrastructures soient nécessaires.

M. E. PROVINI relève que cela se discutera en commission. A ce sujet, il souhaiterait savoir s'il s'agira de deux commissions séparées ou d'une commission jointe.

Mme le Maire précise qu'il s'agira d'une commission Aménagement élargie au Conseil, afin que tout le monde puisse prendre connaissance du projet, mais qu'il n'y aura pas de commission conjointe.

En l'absence d'autres questions ou remarques, la Présidente passe la parole à M. GENOUD, qui donne lecture de la délibération.

Délibération

Vu l'exposé des motifs,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par 16 voix favorables 0 voix défavorable et 0 abstention

1. De procéder à la réalisation d'un projet de rénovation de la Maison Olivier et de construction de deux nouveaux bâtiments publics polyvalents.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de 426'500 F TTC destiné au financement des honoraires d'architectes et d'ingénieurs relatif à la réalisation de ce projet de rénovation et de construction.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de construction du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.
6. De financer ces honoraires entièrement avec les fonds propres de la commune.

La Présidente remercie M. GENOUD et fait voter l'entrée en matière.

Par 16 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la délibération DM 12-2022.

La Présidente invite le Conseil à voter le renvoi de la délibération en commission Aménagement et en commission des Finances.

Par 16 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte de renvoyer la délibération DM 12-2022 en commission Aménagement et en commission Finances et gestion.

9. Motion

Néant.

10. Propositions individuelles et questions

Néant.

11. Divers

Mme HUYGHUES-DESPOINTES revient sur la séance de la commission Routes, domaine public et sécurité du 29 septembre. C'est bien M. Morel qui l'a présidée. Il aurait donc dû faire le compte-rendu, mais il est absent.

12. Dossier de naturalisation n° 2022.1014

A l'unanimité, le Conseil municipal préavise positivement le dossier de naturalisation n° 2022.1014.

La séance est levée à 20h00.



La Secrétaire du Conseil municipal
Galia TURRETTINI



La Présidente du Conseil municipal
Eugenia RICCIO